

SOUTIEN AUX AÎNÉS CANADIENS

Réalisations du Parti libéral en faveur des aînés canadiens depuis 2015

TABLE DES MATIÈRES

Soutien aux aînés canadiens	2
Une vie plus abordable pour les aînés canadiens	2
Un Canada plus sain pour les aînés	3
Aide aux aînés pour vieillir chez soi	3
Soutien aux aînés canadiens les plus vulnérables	4
Davantage de logements abordables pour les aînés	5



Soutien aux aînés canadiens

Après tous les efforts qu'ils ont consentis pour faire du Canada le pays qu'il est aujourd'hui, les aînés méritent d'avoir une retraite sûre et stable. Justin Trudeau et notre équipe libérale continueront donc de les appuyer afin qu'ils puissent profiter de la retraite qu'ils méritent. En outre, le Parti libéral, en tant que seul parti politique fédéral doté d'une commission des aînés, est déterminés à défendre les intérêts de ses membres pour s'assurer que les aînés bénéficient d'un soutien conséquent, d'un océan à l'autre du pays.

Depuis 2015, notre équipe libérale a beaucoup avancé pour rendre la vie plus abordable et pour veiller à ce que les aînés soient soutenus à mesure qu'ils vieillissent dans la dignité.

Voici quelques-unes des mesures que nous avons prises pour soutenir les aînés au fil des ans.

Une vie plus abordable pour les aînés canadiens

- Bonification du Supplément de revenu garanti (SRG) d'un montant pouvant aller jusqu'à 947 \$ par année pour chaque aîné à faible revenu vivant seul, ce qui a amélioré la sécurité financière d'environ 900 000 aînés vulnérables.
- Bonification de 10 % de la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) pour tous les aînés âgés d'au moins 75 ans, ce qui fournit 800 \$ pendant la première année aux bénéficiaires qui perçoivent la totalité de cette prestation.
- Rétablissement de l'âge d'admissibilité à la SV et au SRG à 65 ans, après que le gouvernement conservateur l'eut augmenté à 67 ans.
- Pour les années d'imposition 2022 et les suivantes, le budget propose d'augmenter à 20 000 \$ le plafond des dépenses admissibles au crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire, ce qui se traduirait par un crédit d'impôt pouvant aller jusqu'à 3 000 \$.
- Amélioration des services offerts aux aînés canadiens admissibles en mettant en œuvre l'inscription automatique au Supplément de revenu garanti et l'inscription proactive des Canadiens de 70 ans ou plus admissibles à une pension de retraite en vertu du RPC, afin que les aînés reçoivent la pension à laquelle ils ont droit.
- Bonification d'environ 50 % du montant annuel maximal des prestations au titre du Régime de pensions du Canada (RPC) pour les futurs retraités, ce qui diminue considérablement le risque que ces derniers ne puissent pas économiser suffisamment pour leur retraite. Le Régime de rentes du Québec (RRQ) a été bonifié de la même façon.
- Mise en œuvre de la toute première Stratégie nationale sur le logement du Canada pour réduire la pauvreté de 50 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2015, y compris chez les aînés.



- Versement de paiements uniques non imposables aux aînés bénéficiaires du SRG qui ont touché des prestations liées à la pandémie, ce qui représentait plus de 1 500 \$ pour un couple à faible revenu.

Un Canada plus sain pour les aînés

- Élaboration de la toute première Stratégie nationale sur la démence pour soutenir les Canadiens atteints de démence, ainsi que les membres de leur famille et les amis qui leur prodiguent des soins.
- Mise en œuvre du nouveau Plan canadien de soins dentaires, qui fournira d'ici la fin de 2023 une protection dentaire à neuf millions de Canadiens sans assurance et dont le revenu annuel du ménage est de moins de 90 000 \$, ce qui inclut les enfants, les personnes handicapées et les aînés.
- Investissement dans l'amélioration du système public de soins de santé pour réduire les listes d'attente, pour améliorer l'accès à des équipes de soins de santé familiale et pour veiller à ce que les aînés aient accès à des soins sûrs, respectueux et de haute qualité lorsqu'ils en ont besoin.
- Investissement de **100 millions de dollars** pour promouvoir la santé mentale et pour prévenir la maladie mentale dans les populations les plus gravement touchées par la COVID-19, dont les aînés, et création de l'application Espace mieux-être, qui connecte les Canadiens à un éventail de professionnels et leur permet de recevoir du soutien confidentiel.
- Amélioration des critères d'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées afin d'appuyer encore plus d'aînés canadiens. Pour l'exercice 2021 et les suivants, environ 45 000 personnes de plus seront admissibles chaque année au crédit d'impôt pour personnes handicapées et aux programmes de prestations rattachés à ce dernier.

Aide aux aînés pour vieillir chez soi

- Collaboration avec les provinces, les territoires et les parties prenantes pour améliorer les établissements de soins de longue durée grâce à la mise en place de normes nationales, et investissement de trois milliards de dollars pour aider à améliorer les établissements de soins de longue durée dans les provinces et les territoires.
- Montant de 1,7 milliard de dollars sur cinq ans dans le budget de 2023 pour financer l'augmentation du salaire horaire des préposés aux services de soutien à la personne et des professionnels connexes.



- Pour les années d'imposition 2022 et les suivantes, le budget propose d'augmenter à 20 000 \$ le plafond des dépenses admissibles au crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire, ce qui se traduirait par un crédit d'impôt pouvant aller jusqu'à 3 000 \$.
- Soutien au programme Défi « Vieillir chez soi » du Conseil national de recherches Canada afin de collaborer avec les organismes de recherche et d'aider les Canadiens âgés à vivre chez eux plus longtemps grâce à la technologie et à l'innovation.
- Investissement de 90 millions de dollars dans l'initiative Bien vieillir chez soi afin de financer les organismes de prestation de services aux aînés qui offrent des services comme l'entretien ménager, la livraison de repas et le transport, afin d'aider les aînés à bien vieillir chez eux.
- Création du Crédit d'impôt pour la rénovation d'habitations multigénérationnelles, qui permettra une déduction maximale de 7 500 \$ pour la construction d'un logement secondaire destiné à accueillir un membre de la famille qui est une personne âgée ou un adulte en situation de handicap.
- Amélioration de l'accès aux soins à domicile et aux soins communautaires ainsi qu'aux services de santé mentale et de toxicomanie grâce à des investissements sans précédent dans les soins à domicile et les soins communautaires, et à une collaboration avec les provinces et les territoires.
- Mandat au Conseil national des aînés afin d'examiner des mesures, notamment une éventuelle allocation Vieillir chez soi, pour soutenir les aînés qui souhaitent vieillir dans le confort de leur domicile.

Soutien aux aînés canadiens les plus vulnérables

- Renforcer le Code criminel en définissant clairement la « maltraitance des aînés », en investissant dans l'amélioration de la collecte des données et en établissant de nouvelles sanctions juridiques relatives aux mauvais traitements envers les aînés.
- Financement annuel supplémentaire pour le programme Nouveaux Horizons pour les aînés dans le but de financer plus de 3 000 projets communautaires favorisant un vieillissement en santé et de permettre aux aînés de continuer à s'impliquer au sein de leur collectivité.
- Mise en place de forfaits Internet haute vitesse abordables à 20 \$ par mois dans le cadre de l'initiative Familles branchées afin que les aînés à faible revenu puissent rester en contact avec leurs êtres chers.
- Élaboration du Programme d'échange en matière de littératie numérique qui appuie la littératie numérique des aînés et leur permet d'acquérir des connaissances informatiques et liées aux appareils mobiles et à Internet.



Davantage de logements abordables pour les aînés

- Offre d'un supplément de 500 \$ aux locataires à faible revenu, y compris les aînés, afin de les soutenir immédiatement.
- Doublement du taux de construction d'habitations et mise en place progressive de projets de location avec option d'achat pour aider les locataires à devenir propriétaires.
- Construction de nouveaux logements à un rythme plus rapide, notamment ceux destinés aux locataires et aux personnes le plus vulnérables, par le biais de l'Initiative pour la création rapide de logements.